



ASSOCIATION CARBET DES SCIENCES

Siège social : 7 Km Route de Gondeau
97232 Le Lamentin

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

I Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Fort-de-France I

14 rue Case Nègres - Immeuble les Trois Tours - 97232 Le Lamentin
T. 05 96 56 39 36 - sroques@auditim.com - Siret 438 859 233 00035 – APE 6920Z



Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association CARBET DES SCIENCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

I Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Fort-de-France I



Règles et méthodes comptables

L'Annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations.

Sur la base de mes travaux et des informations qui m'ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, j'ai vérifié que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de l'Association.

Subventions d'exploitation

Je me suis assuré de la correcte application de la méthode de comptabilisation et de rattachement des subventions de l'exercice.

Mes travaux ont consisté à valider les informations fournies dans l'annexe à savoir :

- Les montants de subventions encaissés au titre de l'exercice avec les avis de notification et la revue de la trésorerie
- Les produits constatés d'avance sur les opérations futures ainsi que les reports de ressources enregistrés dans les fonds dédiés.
- Les produits à recevoir sur les opérations en cours

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres adhérents de l'association.

I Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Fort-de-France I



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

I Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Fort-de-France I



suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au LAMENTIN, le 12/05/2026

Le Commissaire aux comptes

Signé par Stéphane Roques
Le 12 mai 2026



Ben Dab
or DM r...S...M...B

I Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Fort-de-France I

14 rue Case Nègres - Immeuble les Trois Tours - 97232 Le Lamentin
T. 05 96 56 39 36 - sroques@auditim.com - Siret 438 859 233 00035 - APE 6920Z



CARBET DES SCIENCES

Bilan association ANC2022-06



Bilan association ANC2022-06

COMMISSAIRE
AUX COMPTES

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	16 496	10 963	5 533	1 246	4 287
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	121 406	113 124	8 282	9 008	- 726
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes	234 842		234 842	234 842	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	3 727		3 727	3 727	
TOTAL (II)	376 471	124 087	252 383	248 823	3 560
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	119 043		119 043	31 548	87 495
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	391 098		391 098	317 539	73 559
Charges constatées d'avance	6 446		6 446		6 446
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	902 405		902 405	830 090	72 315
TOTAL (III)	1 418 992		1 418 992	1 179 177	239 815
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 795 463	124 087	1 671 375	1 428 000	243 375

Bilan association ANC2022-06(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	191 906	191 906	
. Autres			
Report à nouveau	273 600	299 220	- 25 620
Excédent ou déficit de l'exercice	-60 309	-25 620	- 34 689
Situation nette (sous total)	405 197	465 506	- 60 309
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	234 835	234 835	
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	640 032	700 341	- 60 309
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	391 766	367 157	24 609
TOTAL (II)	391 766	367 157	24 609
PROVISIONS			
Provisions pour risques	243 033	243 033	
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	243 033	243 033	
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 184	28 739	- 4 555
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	74 133	62 439	11 694
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		375	- 375
Produits constatés d'avance	298 228	25 917	272 311
TOTAL (IV)	396 545	117 469	279 076
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	1 671 375	1 428 000	243 375
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			



CARBET DES SCIENCES

Compte de résultat association ANC2022-06

Compte de résultat association ANC2022-03

COMMISSAIRE
AUX COMPTES

présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	1 555		1 555	N/S
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	240 399	280 355	- 39 956	-14,25
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	542 246	518 694	23 552	4,54
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	550	810	- 260	-32,10
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions		16 313	- 16 313	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	159 930	271 417	- 111 487	-41,08
Autres produits	64	1	63	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	944 744	1 087 589	- 142 845	-13,13
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	202 444	251 994	- 49 550	-19,66
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	11 385	12 296	- 911	-7,41
Salaires et traitements	427 137	399 492	27 645	6,92
Cotisations sociales	65 813	59 373	6 440	10,85
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 018	7 713	2 305	29,88
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés	293 766	367 157	- 73 391	-19,99
Autres charges	102	122	- 20	-16,39
Total des charges d'exploitation (II)	1 010 666	1 098 148	- 87 482	-7,97
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-65 922	-10 558	- 55 364	524,38
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	5 637	2 694	2 943	109,24
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	5 637	2 694	2 943	109,24
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	COMMISSAIRE AUX COMPTES Variation	
	Total	Total		
Intérêts et charges assimilées	20	106	- 86	-81,13
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)	20	106	- 86	-81,13
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	5 617	2 587	3 030	117,12
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-60 305	-7 971	- 52 334	656,56
PRODUITS EXCEPTIONNELS		-3 400	3 400	-100
Total des produits exceptionnels (V)		-3 400	3 400	-100
CHARGES EXCEPTIONNELLES		14 207	- 14 207	-100
Total des charges exceptionnelles (VI)		14 207	- 14 207	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-17 607	17 607	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	4	42	- 38	-90,48
Total des produits (I + III + IV)	950 381	1 086 883	- 136 502	-12,56
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 010 689	1 112 504	- 101 815	-9,15
EXCEDENT OU DEFICIT	-60 309	-25 620	- 34 689	135,40
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats				
Total				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
Total				



CARBET DES SCIENCES

Annexes Associations ANC2022 06

Annexes Associations ANC2022 06

COMMISSAIRE
AUX COMPTES

PREAMBULE

- Description de l'objet social de l'entité
- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
- Description des moyens mis en œuvre

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 670 014,03 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 60 308,63 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 07/04/2026 par les dirigeants.

PRESENTATION

Le Carbet des Sciences est une association qui a pour objet de favoriser, par tous les moyens adéquats, le développement et la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) dans la région, pour tous types de publics.

L'association crée et anime des ateliers interactifs, ludiques et pédagogiques, coordonne des actions de CSTI telle que la Fête de la science et contribue ainsi à la diffusion de connaissances générales sur les sciences et les techniques et leurs conséquences sur les modes de vie, le développement économique et les formes d'évolution des sociétés.

Le Carbet des Sciences est également agréé "Education Nationale" et labellisé par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

COMMISSAIRE
AUX COMPTES

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'activité du Carbet des Sciences est restée soutenue au cours de l'exercice 2025, avec un volume important de bénéficiaires et une sollicitation constante, voire en augmentation, des équipes sur l'ensemble des pôles de la structure.

Les outils pédagogiques développés lors des exercices précédents ont pleinement été déployés, contribuant à la consolidation de l'offre de médiation scientifique et à sa diffusion sur le territoire.

Toutefois, cet exercice est marqué par l'absence, pour la seconde année consécutive, de dotation de la Collectivité territoriale de Martinique, pourtant compétente en matière de coordination de la culture scientifique, technique et industrielle depuis le 1er janvier 2014. Malgré les démarches engagées et les alertes formulées, aucune visibilité n'a été apportée sur le versement de cette dotation.

Cette situation fragilise directement le modèle économique du Carbet des Sciences, historiquement construit en partie sur ce soutien et ce financement (environ 20% du budget depuis la délégation de compétence État/Région dédiée à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et du lien science/société).

Dans ce contexte, la structure a poursuivi ses efforts de diversification des ressources, notamment à travers le développement de prestations et la mobilisation sur des appels à projets.

Ces leviers n'ont cependant pas permis de compenser intégralement l'absence de financement structurant.

L'exercice 2025 se solde ainsi par un résultat déficitaire, venant s'inscrire dans la continuité de l'exercice précédent.

Ce déficit entraîne une diminution progressive du fonds de trésorerie, qui constitue pourtant un élément essentiel à la continuité de fonctionnement de la structure, notamment pour faire face aux décalages de paiement des financeurs, aux avances de trésorerie nécessaires à la réalisation des actions et aux charges fixes (salaires, loyers, fonctionnement).

Plusieurs éléments positifs sont aussi à souligner sur l'exercice 2025. Le Carbet des Sciences a en effet sécurisé des financements pluriannuels significatifs, notamment avec l'Office français de la biodiversité et la DEAL (CIALICOM et Fête de la Science). Ces engagements permettent d'apporter une meilleure visibilité à moyen terme sur certaines actions.

Par ailleurs, l'obtention de la certification QUALIOPi constitue une avancée majeure, renforçant la crédibilité du Carbet des Sciences en tant qu'organisme de formation et ouvrant des perspectives de développement sur ce volet.

Concernant le projet de construction porté par la Collectivité territoriale de Martinique en tant que maître d'ouvrage, aucune avancée significative n'est à signaler sur l'exercice 2025."

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**METHODE GENERALE**

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général aux prescriptions du Code du commerce. Ils sont présentés conformément au règlement 2014-03 du 14 juin 2014 et au règlement n° 2018-06 de Décembre 2018 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par l'Autorité des Normes Comptables, sauf sur les points suivants :

- Le traitement des fonds dédiés : Justifié par la tenue d'une comptabilité annexe en analytique.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

**Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Surtout dans le cas ici présent, où les subventions d'exploitations allouées à un projet sont supérieures aux dépenses effectives ou si le projet ne s'est pas réalisé à 100%.

Le surplus de perception est donc provisionné en cas de demande de remboursement par le financeur.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite ; le montant des engagements sont évalués et indiqués dans l'annexe.

Annexes Associations ANC2022 06 (suivie)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF



Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 460	6 036		16 496
Immobilisations corporelles	349 649	6 599		356 248
Immobilisations financières	3 727			3 727
TOTAL	363 836	12 635		376 471

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	9 214	1 749		10 963
TOTAL I	9 214	1 749		10 963
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	37 907			37 907
Matériel de transport	28 950			28 950
Matériel de bureau et informatique	38 942	7 326		46 267
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	105 798	7 326		113 124
TOTAL GENERAL (I+II)	115 013	9 075		124 087

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	119 043	119 043	
Autres créances	391 098	312 083	79 015
Charges constatées d'avance	6 446	6 446	
TOTAL	516 587	437 572	79 015

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	98 396
Subventions/financements	381 104
Autres produits à recevoir	413
TOTAL	479 913

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF



COMMISSAIRE
AUX COMPTES

Bilan 2022

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	191 906				191 906
Dont générosité du public					
Report à nouveau	299 220	-25 620			273 600
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-25 620	25 620			-60 309
Dont générosité du public					
Situation nette	465 506				405 197
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	234 835				234 835
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	700 341				640 032
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

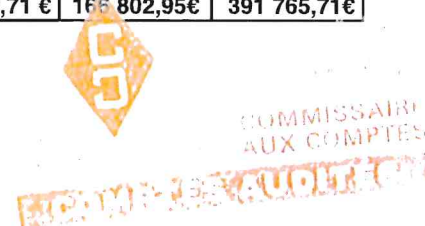
Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.



Variation des fonds dédiés	A L'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global
CDG21	10 190,21 €		3 878,10 €			6 312,11 €
PLIC22					314,85 €	314,85 €
CDR22	2 953,22 €		2 953,22 €			
CRÉA.UTILS.BIODIV22	1 190,23 €		1 190,23 €			
DIFF22	1 246,17 €		1 246,17 €			
EXPO.PESTICIDES22	449,27 €		346,33 €			102,94 €
AIRES.EDUCATIVES23.2	3 425,68 €		1 307,66 €	2 118,02 €		
CDR23	1 169,80 €		921,33 €			248,47 €
EDUMER23	764,30 €		458,93 €			305,37 €
EXPO.OCÉAN23	2 108,94 €		206,76 €	1 902,18 €		
PLIC23	5 084,37 €		5 084,37 €			
PROG.SOMMEIL23	12 686,44 €		12 686,44 €			
AIRES.ÉDUCATIVES24	96,65 €			96,65 €		
ATE.MONASSVEGE24	31 120,02 €		31 120,02 €			
ATELIER.ÉCRANS24	13 861,69 €		13 861,69 €			
CDR24	1 506,77 €		549,33 €			957,44 €
EDUMER24	10 913,19 €		1 206,05 €	8 986,69 €		720,45 €
EXPO.D'LO24	86 000,00 €					86 000,00 €
FINAL.OUT.BIO24	702,17 €			702,17 €		
NEW.SUPP.ARCHÉO24	3 037,76 €					3 037,76 €
PROG.PETIT.DEJ24	14 405,19 €		14 405,19 €			
PROG.SOMMEIL24	12 917,26 €		12 399,03 €			518,23 €
PROJET.CIALICOM24-27	144 060,00 €		17 300,01 €		-96 040,00 €	30 719,99 €
ANIM.HORS.SCOLAIRES.	7 267,40 €		7 267,40 €			
AIRES.ÉDUCATIVES25					12 033,80 €	12 033,80 €
ATELIER.ÉCRANS25					17 532,43 €	17 532,43 €
DEAL.TEAM25-26					13 689,83 €	13 689,83 €
DU.JARDIN.DANSASSIE					28 938,90 €	28 938,90 €
EDUMER25					12 262,12 €	12 262,12 €
FDS25					11 919,14 €	11 919,14 €
ITIN.EXPO.PEST25					841,56 €	841,56 €
JARDIN CONSERVATOIRE					19 844,00 €	19 844,00 €
PROG.PETIT.DEJ25					18 542,15 €	18 542,15 €
PROG.SOMMEIL25					18 151,00 €	18 151,00 €
CHLORD.ANIM25					18 261,30 €	18 261,30 €

CHLORD.COMM25					26 036,49 €	26 036,49 €
CHLORD.FORM25					34 949,20 €	34 949,20 €
CHLORD.VILL25					17 000,00 €	17 000,00 €
UNPLUGGED25					5 762,58 €	5 762,58 €
ANI.HORS.SCO.ARS25					6 763,60 €	6 763,60 €
Total	367 156,73€	0,00 €	128 388,26€	13 805,71 €	166 802,95€	391 765,71€

Subventions d'investissement**Subventions**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
CTM PIA	CONSTRUCTIO CONSTRUCTI	117 419 117 419			117 419 117 419
TOTAL		234 838			234 838

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	24 184	24 184		
Dettes fiscales et sociales	74 133	74 133		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	298 228	197 047	101 181	
TOTAL	396 545	295 364	101 181	

Détail des PCA	31/12/2024	31/12/2025	Observation
PLIC22 PLIC22	564,52 €		EXT NEUTRALISAT° PR DOTATIONS 2025
CONV.TORTUES23	11 568,93 €		EXT PROJET ONF 2025
PREST 24	439,19 €		EXT NEUTRALISAT° PR DOTATIONS 2025
PREST 24	912,42 €		EXT PREST PLANETARIUM 2025
PREST 24	8 841,53 €		EXT PREST DEMETER PROJET EN COURS
PREST 24	2 216,74 €		EXT PREST SITE WEB PNA RTM 2025
PREST 24	1 373,33 €		EXT PREST ANIM SCIENT CIRC MORNE-ROUGE 2025
PROJET CIALICOM 2026		48 020,00 €	
PROJET CIALICOM 2027		48 020,00 €	
AIRES EDUCATIVES 26-27		33 141,00 €	
EDUMER 26-27		73 181,00 €	
PREST24		259,52 €	NEUTRALISAT° PR DOTAT° A VENIR
PREST24		21 272,07 €	PROJET DEMETER/BRGM EN COURS
CDR25		943,68 €	NEUTRALISAT° PR DOTAT° A VENIR
PREST25		2 341,20 €	NEUTRALISAT° PR DOTAT° A VENIR
PREST25		22,34 €	ANIMAT° SAUR PROJET EN COURS
PREST25		9 652,08 €	PROJET RECUPERAT° CAPTEURS 16 EN COURS
PREST25		988,65 €	SITE WEB TM-IPA EN COURS
PREST25		960,58 €	ANIMAT° NUTRITION SCHOELCHER EN COURS
PREST25		59 425,45 €	ANIMAT° ECOPOUSSE EN COURS
Total	25 916,66 €	298 227,57 €	



Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	243 033			243 033
TOTAL (II)	243 033			243 033
TOTAL GENERAL (I+II)	243 033			243 033
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				

Description des éléments significatifs ou importants

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	11 337
Dettes fiscales et sociales	49 590
Autres dettes	
TOTAL	60 927

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT



Subventions reçues et fonds dédiés

Le CARBET DES SCIENCES a reçu 577 K€ de subventions en 2025, dont 43% pour le programme d'activité 2025 octroyé par l'ARS à hauteur de 250 K€

Subventions de fonctionnement

Montants subventions obtenues pour l'exercice 2025 : 660 K€

- La période couverte : Pour l'ensemble des subventions la période concerne un exercice de 12 à 24 mois à compter de la date de départ du projet. Souvent elle est à cheval sur deux années civiles, soit 2025-2026 pour les projets commencés cette année.
- La nature de la subvention : Exploitation
- Le mode de comptabilisation : Neutralisation des subventions par le compte 194 pour les projets en cours non encore terminés à la clôture de l'exercice.

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
ARS	ACTIVITES 2025	228 029	220 229	7 800		
OFB	ACTIVITES 25-27	167 342	50 658	116 684		
ODE	ACTIVITES 2025	88 180	44 090	44 090		
DEAL	ACTIVITES 2025	55 000	32 500	22 500		
MESR	ACTIVITES 2025	48 000		48 000		
DAC Martinique	ACTIVITES 2025	25 000	25 000			
DAAF	ACTIVITES 2025	18 000		18 000		
FONJEP	ACTIVITES 2025	14 214	14 214			
AIDE CUI-CAE	ACTIVITES 2025	8 284	8 284			
PASS Culture	ACTIVITES 2025	7 422	7 422			
ODE	ACTIVITES 26-27	115 248	43 218	72 030		
DEAL	ACTIVITES 2024	52 000		52 000		
TOTAL		826 719	445 615	381 104		

Eléments significatifs ou importants

Legs, donations et assurances-vie

	Montants
PRODUITS	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits « legs ou donations » définie à l'article 213-9	550
Prix de vente de biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report de fonds reportés liés aux legs ou donations	
Solde de la rubrique	550

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

DG DOMODOM : 276,69 €

DG TOTAL : 450 €

DG RISEDE : 3 000 €



Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.

Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 86 831,95 €.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire
- l'âge de départ à la retraite : 60 ans
- le taux de rotation du personnel : 36 ans
- le taux moyen d'augmentation des salaires
- le taux d'actualisation retenu : 3,60 %
- le taux moyen des charges patronales 12,49 % NC et 43,14 % C

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	10	
TOTAL	11	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle